
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 30 MARS 2000

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 30 mars 2000*

Aujourd'hui, à seize heures vingt trois minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 104 Loi n^o 4 sur les crédits, 1999-2000n^o 106 Loi n^o 2 sur les crédits, 2000-2001

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.